

SNUDI-Force Ouvrière des Bouches du Rhône

Le syndicat des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et personnels contractuels des écoles publiques
tél. : 04 91 00 34 22 fax : 04 91 33 55 62 site : www.snudifo13.org mail : contact@snudifo13.org

Mardi 6 mai 2008

Jeudi 15 mai : tous en grève !
RDV FO : 10 h devant l'Union Départementale
13 rue de l'Académie (métro Noailles)

La manifestation partira impérativement à 10h30 et se dirigera vers la préfecture.

- **Augmentation des salaires et pensions**
- **Défense du statut des fonctionnaires et de leurs statuts particuliers**
- **Arrêt des suppressions d'emplois**
- **Contre la RGPP, élément de démolition du Service Public républicain**
- **Non aux 41 annuités !**

Y a-t-il une autre issue que la nécessité d'un rapport de force face aux mesures ou annonces gouvernementales qui sacrifient les salariés du public et du privé ?

Contre toutes les "réformes" contraires aux intérêts des salariés, contre l'augmentation de la durée de cotisations pour une retraite à taux plein qui n'a d'autre justification que la promotion des fonds de pensions (pour ceux qui pourront y cotiser !) et l'abaissement pour tous du niveau des retraites, pour l'augmentation générale des salaires, pour défendre les services publics qui sont l'ossature de la République, contre les suppressions de postes et la Révision Générale des Politiques Publiques, dispositif sans précédent de privatisation et de casse des statuts de fonctionnaires, **l'heure est à l'organisation de la mobilisation interprofessionnelle.**

C'est pourquoi, la Commission Exécutive de la Confédération FO a proposé, dès le 17 avril, à toutes les organisations syndicales de faire du 15 mai une première mobilisation interprofessionnelle d'ampleur ; toutes les Fédération syndicales de l'Enseignement, celles de la Fonction publiques et de nombreuses Unions Départementales de syndicats de salariés appellent aujourd'hui à la grève et à manifester à cette date.

On ne peut que regretter que, lors de l'intersyndicale des confédérations qui se tenait au siège de Force Ouvrière le 29 avril dernier, la CGT et la CFDT aient refusé d'appeler les salariés du privé à l'action le 15 mai.

Nous savons d'expérience, rappelons-nous 2003, que **les actions éparpillées, les grèves de 24h à répétition et autres « temps forts » permettent au patronat et au gouvernement de jouer la montre...**

Nous savons aussi que **les revendications se doivent d'être claires et précises** sous peine de confusions. Comme au début de 2003, la CFDT se prétend, pour le moment, en désaccord avec la poursuite de la réforme Fillon sur les retraites mais elle ne se prononce pas contre l'allongement à 41 annuités et revendique des mesures pour l'emploi des « seniors », bref pour nous faire travailler jusqu'à notre dernier souffle !

D'aucuns programment actuellement de véritables catalogues d'actions ; pour le SNUDI-FO, **c'est aux collègues en assemblées générales qu'il revient de décider !**

Le SNUDI-FO, quant à lui, considère que **la grève reconductible est à débattre à partir du 15 mai** et qu'il faudra arriver, et le plus tôt sera le mieux, à **la riposte d'ensemble jusqu'à satisfaction de nos revendications.**

Sur notre site, un dossier spécial :

*Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), rapport Silicani, projet de loi sur la mobilité, rapport Pochard, suppression de postes, politique des pôles, salaire au mérite, loi LRU (libertés et responsabilités des universités), protocole Darcos - SE UNSA - SGEN CFDT pour le premier degré, nouveau mode de fonctionnement de l'Etat déconcentré... tout est lié : **ce sont le statut général de la Fonction publique et les statuts particuliers que le gouvernement veut casser !***

A nouveau, le ministre entend organiser son « service minimum d'accueil » contre la grève.

Consignes d'organisation de la grève

Avant la grève, les grévistes informent comme d'habitude par écrit les familles et les élèves qu'ils n'assureront pas la classe jeudi 15 mai (il n'y a aucune obligation à préciser le motif). Vérifier la signature de l'avis par les parents.

Si tous les collègues sont grévistes, le directeur **avise par écrit le Maire que l'école sera fermée, aucun enseignant n'étant présent** et il **affiche le jour de la grève**, à la porte de l'école : « **école fermée, ni cantine, ni étude** ».

S'il y a des non-grévistes, le directeur doit organiser le service qui sera assuré par les présents (s'il est gréviste, il doit **indiquer par écrit toutes les consignes qu'il jugera utiles et les faire émarger par les non-grévistes** ; il n'est en rien contraint d'être présent à l'école le jour de la grève).

Avant, pendant ou après la grève, ni le directeur ni les adjoints (grévistes ou non) ne sont dans l'obligation de répondre aux enquêtes des services de police, de gendarmerie, de police municipale, de la mairie, de l'IEN ou de prétendus journalistes quant au nombre et aux noms des grévistes. **Ne donner donc aucun renseignement !**

ATTENTION : en cas d'organisation d'un service municipal anti-grève, aucun texte réglementaire ne peut imposer à un directeur ou un adjoint (gréviste ou pas) de collaborer à son organisation.

Après la grève du 24 janvier dernier, des mairies qui avaient organisé un service anti-grève ont téléphoné pour connaître le nombre de grévistes afin de quantifier les subventions promises par le ministre ; **on ne donne aucun chiffre !**

Alertez immédiatement le syndicat de toute initiative anti-grève d'où qu'elle émane et informez-le du taux de participation à la grève dans votre école
(04 91 00 34 22 / contact@snudifo13.org)